

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 16](#)  
(1)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Aisne , 16 avril 1884](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Aisne , 16 avril 1884

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 avril 1884](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Gérard, François](#)

Lieu de destination [Laon \(Aisne\)](#)

Scripteur / Scriptorice [Inconnu](#)

### Description

Résumé Sur un litige avec l'administration des ponts et chaussées relatif à un alignement de constructions de bâtiments de l'usine du Familistère de Guise sur la route n° 45.

Notes

- La lettre est signée « L'administrateur-Gérant | Godin ».
- Destinataire : François Gérard est ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Aisne de 1883 à 1889.

### Mots-clés

[Conflit](#), [Construction](#)

Personnes citées [Maroteaux, Émile Auguste](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

### Informations sur le document source

Cote [FG 16 \(1\)](#)

Collation2 p. (74r, 75v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise le 16 Avril 1887 74

Monsieur l'Ingénieur en Chef des  
Ponts & Chaussées du Département de l'Aisne  
à Laon

Nous avons l'honneur de vous transmettre une  
invitation à laquelle nous ne comprenons rien.

À la date du 16 mars dernier, la Société Familiale  
a adressé à la Préfecture une demande d'alignement pour con-  
struire sur les limites de sa propriété longeant la route N° 45  
dans l'alignement des bâtiments existants le long de cette  
route (bureaux de l'usine et maison Carotte).

Les fondations de la façade ont été établies sur  
l'emplacement d'une haie qui se trouvait en retrait de  
l'alignement de la route, les bureaux eux-mêmes étant en  
retrait de la dite route.

Le 27 Mars dernier, Monsieur Marotau  
conducteur est venu nous donner l'alignement et a même  
fait reporter de 0<sup>m</sup> 13<sup>cm</sup> en arrière l'alignement qui avait été  
autrefois tracé par les Ponts & Chaussées, mettant ainsi la  
maison Carotte de 0<sup>m</sup> 13<sup>cm</sup> en avancement sur la route.

Nous nous en sommes rapportés aux données de Monsieur  
le Conducteur et notre façade est établie suivant son tracé.

Il y a quelques jours, il est vrai, Monsieur Marotau  
nous a présenté un métre par lequel l'administration  
prétend que nous devons le paiement d'une parcelle

de terrain comprise dans les constructions que nous édifions.  
 Nous avons répondu que lorsque l'usine a été établie en 1845, elle a été construite sur les limites de sa propriété que les haies que nous venons d'enlever faisaient partie du même alignement, que cela résulte d'un procès-verbal d'arpentage et de bornage signé des propriétaires riverains et daté de 1843, qu'à cette époque et depuis, ni la Société, ni les riverains n'ont eu à payer aucune indemnité, que par conséquent la réclamation nous paraissait pas fondée.  
 Ce litige, d'ailleurs, nous semble étranger à la défense que nous est faite aujourd'hui, puisque l'alignement nous a été donné par Monsieur le Conducteur des Ponts et Chaussées.

Nous vous prions donc, Monsieur l'Ingénieur en Chef, de vouloir bien faire lever cette défense, sauf à examiner ensuite la réclamation concernant la bande de terrain dont on nous réclame le paiement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

L'Administrateur Général  
 Goussier